



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/34

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

BENNES DE TRI À LA COMBE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une benne à encombrants est située au lieu-dit « la Combe ». Cette benne est installée de façon permanente et reçoit toute sorte de matériaux ce qui occasionne une surcharge de travail pour les agents chargés du traitement des déchets.

Au lieu et place de cette benne à encombrants permanente et afin de diminuer les coûts de traitement des déchets non triés, la Communauté de Communes de l'Oisans envisage de mettre en place, de façon temporaire plusieurs fois par an, trois bennes de tri destinées respectivement à recevoir la ferraille, le bois et les encombrants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE la suppression du container fixe et l'installation temporaire de trois bennes de tri au lieu-dit « La Combe » plusieurs fois par an,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

